

Réunion du Pôle Sud le 07/01/2020 :

Présents : MM. BROUSTE (Président) – M. BARRIERE – CHAMOULAUD – GAUDET – GUICHARD – LACOMBE – ROUMAGE – SEYNAT – VERGNAUD.

Excusé : M. TACHON.

Administratif : M. SAVIGNAT.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS et TRANSMIS AUX INTERESSES

Les clubs accédant en division supérieure (voir titre 6.3) de la D1 à la R3 et de la D2 à la D1 – **niveau 5 ou 5SYE** exigé des règlements fédéraux 2014

IMPORTANT : Chapitre 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, **la mise en conformité conformément au présent Règlement** devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.
2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME - 17

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement
- SAINTES – STADE YVON CHEVALIER 2 – NNI 174150102**
Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'au **30/06/2019**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 6**.
Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

COURCON – GYMNASE INTERCOMMUNAL – NNI 171279901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL3** et des documents fournis :

- AOP 28/02/2017
- PV de la Commission de Sécurité 10/01/2017
- Plans

Elle classe cette installation en **niveau FUTSAL3** jusqu'au **27/11/2029**.

SAINTES – GYMNASE DU GRAND COUDRET – NNI 174159904

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau FUTSAL3**

- **Fournir AOP ou Attestation de capacité**
- **Fournir PV de la Commission de Sécurité**

Elle classera cette installation en **niveau FUTSAL3** jusqu'au **25/04/2029 à réception de ces pièces**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

COURCON – GYMNASE INTERCOMMUNAL – NNI 171279901

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E FUTSAL4** et des documents fournis :

Eclairage moyen horizontal : 409 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

- Rapport de vérification des installations électriques.

Elle classe cette installation en **niveau E FUTSAL4** jusqu'au **27/11/2023**.

SAINTES – GYMNASE DU GRAND COUDRET – NNI 174159904

Cette salle n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E FUTSAL3** (imprimé sous FOOT 2000)

Eclairage moyen horizontal : 674 LUX

Facteur d'uniformité : 0,63

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

- **Fournir Rapport de vérifications des installations électriques**
- **Fournir Contrat d'engagement d'entretien**

Elle transmettra le dossier à la CFTIS pour décision, **une fois l'installation classée et le pièces demandées fournies**.

9.2 Confirmations de classement

ECOYEUX – STADE MARCEL PRUNIER 1 – NNI 171470101

Cette installation est classée **niveau E5** jusqu'au **20/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 253 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cette installation au **niveau E5** jusqu'au **20/02/2022**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA CREUSE - 23

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST VIVIEN DE MEDOC – STADE RENÉ VOLUZAN – NNI 334900101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'au **12/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **niveau 5** et des documents transmis :

- AOP

- Rapport de visite

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **12/01/2030**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

BORDEAUX – STADE DE STÉHÉLIN 2 – NNI 330630202

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu'au **14/05/2018**.

Suite à création en gazon synthétique de l'aire de jeu.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau 5 SYE** et des documents transmis :

- AOP

- PLANS

- Rapport de visite de V. GUICHARD.

- Tests-in situ

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau 5SYE**.

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRELABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

SAINT ANDRÉ DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101

Cette installation est classée **Niveau 4 SYE** jusqu'en **24/08/2021**.

Extension d'un bloc vestiaire.

Demande d'avis préalable pour cette extension.

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour un **cette extension de bloc vestiaire**.

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

BLANQUEFORT – SALLE LEONARD DE VINCI – NNI 330569902

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau FUTSAL3** et des documents fournis :

- AOP,
- PLANS,
- Rapport de visite de V. GUICHARD
- PV de la Commission de Sécurité

Elle classe cette installation en **niveau FUTSAL3** jusqu'au **06/01/2030**.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

ST MEDARD EN JALLES – COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONSEAU1– NNI 334490101

Cette installation était classée **niveau E3** jusqu'au **29/12/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E3**.

Eclairage moyen horizontal : 439 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E3**.

LORMONT – STADE CHRISTOPHE DUGARRY – NNI 332490401

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **20/12/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 215 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

ARCACHON – STADE JEAN BROUSSE – NNI 330090101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **24/11/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 221 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES LANDES – 40

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ PARENTIS EN BORN – STADE GERMINAL – NNI 402170101
Reçu AOP en date du 19/05/2010 - Remerciements

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRELABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

CASTELJALOUX – STADE GILLES BIANCO – NNI 470520101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **15/09/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 178 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,43

Elle classe cette installation **niveau E5** jusqu'au **15/09/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

MONEIN – STADE MUNICIPAL N°2 – NNI 643930202

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **de niveau 6** et des documents transmis :

- AOP

- Rapport de visite

- Plans

La commission classe cette installation **au niveau 6** jusqu'au **27/11/2029**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

PAU – STADE DE BOURBAKI – NNI 644450401

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu' au **17/11/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **de niveau 5** et des documents transmis :

- Rapport de visite

- Fournir un AOP ou attestation de capacité

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **17/11/2029**.

ARROS-NAY – STADE MUNICIPAL – NNI 640540101

Cette installation était classée **niveau 5** jusqu' au **26/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **de niveau 5** et des documents fournis :

- AOP

- Rapport de visite

- Plans

Elle classe cette installation au **niveau 5** jusqu'au **26/10/2029**.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

BILLERE – STADE DES CHAMPS – NNI 641290301

Cette installation était classée **niveau 6** jusqu' au **28/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de classement **de niveau FOOTA11** et des documents fournis :

- Rapport de visite

- Plans

Dimensions du terrain insuffisantes (85 x 68m).

Elle classe cette installation au **niveau FOOTA11** jusqu'au **28/01/2030**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

JURANCON – STADE CORPS FRANC POMMIES N°1 – NNI 642840101

Cette installation était classée **niveau 5SYE** jusqu' au **04/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **de niveau 5SYE** et des documents fournis :

- AOP

- Tests-in situ

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau 5SYE**.

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MAZERES LEZONS – STADE MUNICIPAL N°2 – NNI 643730201

Dossier courrier Mairie reçu confirmant le retrait de classement de ce terrain classé **niveau 6**.

Elle transmet à la CFTIS pour suite à donner.

SAINT LAURENT BRETAGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 644880101

Retrait de classement de ce terrain classé **niveau 6**.

Elle transmet à la CFTIS pour suite à donner.

4. DEMANDES D'AVIS PRELABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

PAU – STADE DES BLEUETS – NNI 644450201

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **niveau E5** et des documents fournis :

Eclairage moyen horizontal : 185 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,41

- Contrat d'engagement d'entretien

Elle classe cette installation au **niveau E5** jusqu'au **02/12/2021**.

9.2 Confirmations de classement

ANGLET – STADE SAINT JEAN – NNI 640240101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **12/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4** et des documents transmis :

Eclairage moyen horizontal : 302 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

- Contrat d'engagement d'entretien

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

BAYONNE – STADE JEAN DAUGER N°1 – NNI 641020101 (*déjà envoyé*)

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **12/01/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4** et des documents transmis :

Eclairage moyen horizontal : 1327 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

- Contrat d'engagement d'entretien

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

HASPARREN – STADE CHAPITALÉA 1 – NNI 642560101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **18/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5** et des documents fournis :

Eclairage moyen horizontal : 165 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

- Etude d'éclairage

- Certificat de Vérification des installations électriques

Elle classe cette installation au **niveau E5** jusqu'au **21/11/2021**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement

THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 1 – NNI 793290101

Cette installation était classée **niveau E3** jusqu'au **22/06/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E3**.

Eclairage moyen horizontal : 345 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E3**.

CHAURAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790810101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **15/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 298 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

BRESSUIRE – STADE ALAIN MÉTAYER 1 – NNI 790490101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **19/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 245 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

PARTHENAY – PARC DES SPORTS L'ENJEU 1 – NNI 792020101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **10/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 231 LUX

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

NEUVILLE DE POITOU – STADE SERGE DELHUMEAU – NNI 861770201

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **niveau E4** et des documents transmis :

Eclairage moyen horizontal : 255 LUX

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

- Contrat d'engagement d'entretien de la Mairie

- Certificat de conformités des installations électriques

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

9.2 Confirmations de classement

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

4.5 Éclairage initial

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

9.2 Confirmations de classement

ST LEONARD DE NOBLAT – STADE RAYMOND POULIDOR 1 – NNI 871610101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **02/05/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 185 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Attention l'installation n'est plus classée.

Elle classera cette installation **niveau E5** jusqu'au **20/11/2021**, **une fois l'installation classée** (Date de visite).

CONDAT SUR VIENNE – COMPLEXE SPORTIF J.C. BEAUVIEUX – NNI 870480102

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **22/04/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 152 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cette installation **niveau E5** jusqu'au **19/11/2021** (Date de visite).

CHAILLAC SUR VIENNE – STADE MUNICIPAL – NNI 870300101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **11/04/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 141 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Attention l'installation n'est plus classée.

Elle classera cette installation **niveau E5** jusqu'au **14/11/2021**, **une fois l'installation classée** (Date de visite).

NEUVIC ENTIER – STADE MUNICIPAL – NNI 871050101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **25/04/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 147 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cette installation **niveau E5** jusqu'au **20/11/2021** (Date de visite).

VAYRES – STADE CHARLES LECLERC – NNI 871990101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **10/05/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 161 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Elle classe cette installation **niveau E5** jusqu'au **14/11/2021** (Date de visite).

LE PALAIS SUR VIENNE – STADE RAYMOND CLAVEYROLLAS – NNI 871130101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **29/11/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 228 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

LIMOGES – STADE SAINT LAZARE 1 – NNI 870850101

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **16/03/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 282 LUX

Facteur d'uniformité : 0,84

Rapport Emini/Emaxi : 0,71

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision avec un **avis favorable** pour un **niveau E4**.

9.3 Changements de niveau de classement

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-Verbal validé le 15/01/2020 par Le Secrétaire général, Luc RABAT »